



Factures impayées de l'ancien syndic

Par **michael**, le **29/06/2008** à **11:19**

Bonjour,
Je suis syndic bénévole d'une petite copropriété depuis fin mai 2008.
Début juin, j'ai reçu deux factures: une première pour l'eau de la copropriété (pour une période de consommation comprise entre février et juin 2008), ainsi qu'une facture de travaux impayés depuis mars 2008.
Pourtant, l'ancien syndic professionnel avait collecté les fonds nécessaires à ces travaux depuis septembre 2007!
J'ai contacté l'ancien syndic, qui a affirmé n'avoir plus d'argent, alors qu'il ne m'a transmis aucun fonds depuis sa destitution fin mai 2008.
Est-ce normal que je doive payer des factures pour des prestations incluses (ou partiellement pour la facture d'eau) dans le mandat de l'ancien syndic?
Merci d'avance pour vos réponses.
Michael

Par **Marion2**, le **29/06/2008** à **19:09**

Demandez par lettre recommandée A/R à cet ancien Syndic de vous fournir les comptes ainsi que des explications quant aux fonds collectés pour ces travaux qui doivent normalement être en sa possession. Idem pour la facture d'eau.
Fixer une date butoir pour avoir ces renseignements.
La somme est-elle importante ?

Par **michael**, le **29/06/2008** à **19:50**

Merci pour votre réponse; il y en a pour 3000€ pour les travaux, ainsi que 570€ pour la facture d'eau.
Par contre comme l'ex-syndic est de type crapuleux, je sens qu'ils ne bougeront uniquement que face à un tribunal...

Par **Marion2**, le **29/06/2008** à **20:15**

La somme est quand même importante.
N'hésitez pas à signaler dans votre courrier que sans réponse de leur part à la date fixée, une plainte sera immédiatement déposée à leur encontre auprès du Tribunal de Grand Instance.
Il y a souvent des problèmes avec les Syndics.
Informez par écrit les copropriétaires.
Bon courage à vous et tenez-nous au courant